

Ordre de service d'action



Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales

**1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

DGER/MAPAT/2014-443

11/06/2014

Date de mise en application : 12/06/2014

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 11/07/2014

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : enquête statistique annuelle sur les actions de formation professionnelle continue réalisées durant l'année civile 2013.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM

Haut-commissariat à la République des COM

Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole

Fédérations nationales représentatives des établissements de l'enseignement agricole privé

Résumé : la présente note de service a pour objet de préciser le champ et les modalités de cette enquête.

**Enquête statistique annuelle sur les actions de formation professionnelle
continue réalisées
durant l'année civile 2013**

Comme chaque année, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) met en place l'enquête sur la formation professionnelle continue (FPC). Cette enquête est complétée par les établissements publics et privés concernés, directement en ligne, via l'outil SPHINX. La grille de questions proposée aux centres de formation s'appuie en partie sur la partie pédagogique du « bilan pédagogique et financier » rempli chaque année au printemps par chaque centre pour la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Une présentation des principales informations extraites de l'enquête réalisée au cours de l'année 2013 (formations de l'année 2012) est jointe (Cf. annexe). Il s'agit de la répartition des heures stagiaires et du nombre de stagiaires par région, par niveau et par secteur professionnel.

Les statistiques issues des données récoltées lors des différentes enquêtes font l'objet de publications. Un chapitre entier du « Panorama de l'enseignement agricole » ainsi qu'un bulletin d'information statistique de la DGER (StatEA) sont consacrés à la FPC. Ces éditions sont consultables sur le site www.chlorofil.fr dans l'espace « statistiques ». Le panorama 2013 paraîtra prochainement.

1. Établissements concernés et champ d'application de l'enquête

- Les établissements publics et privés de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur agricoles renseignent l'enquête pour l'ensemble des actions de formation **diplômantes, certifiantes et non diplômantes** qu'ils réalisent. Ils renseignent également les prestations d'orientation et d'accompagnement effectuées.
- Les organismes relevant du réseau des chambres d'agriculture renseignent l'ensemble des actions de formation continue **diplômantes ou certifiantes relevant du seul champ de compétence-formation du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF)**. Ils renseignent également les prestations d'orientation et d'accompagnement qu'ils réalisent.

Par champ de compétence-formation du MAAF on entend le domaine couvert par la commission professionnelle consultative des « métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces » instituée auprès du ministre chargé de l'agriculture par décret N° 2007-950 du 15 mai 2007.

Par action de formation diplômante, on entend les actions de formation sanctionnées par un diplôme référencé au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Par action certifiante, on entend les actions de formation sanctionnées par un titre ou une qualification professionnelle référencé au RNCP (Certificats de spécialisation et Certificats de qualification professionnelle).

Les formations du MAAF référencées au RNCP, sont accessibles au lien Internet suivant :

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/rechercheExpert>
(autorité responsable = agriculture)

Par action de formation non diplômante, on entend toutes les formations relevant ou non du champ de compétence formation du MAAF et non sanctionnées par un diplôme ou titre ou qualification professionnelle référencé au RNCP.

2. Actions concernées

L'ensemble des actions de formation ainsi que les prestations d'orientation et d'accompagnement renseigné dans le cadre de cette enquête doit être cohérent avec le « bilan pédagogique et financier » établi pour chaque année civile par chaque prestataire de formation professionnelle en application des articles L.6352-11 et R.6352-22-23-24 du Code du travail (formulaire CERFA n° 10443 * 10) et transmis à la DIRECCTE.

Aucune heure de formation réalisée par la voie de l'apprentissage ne doit être saisie. Il en est de même pour les actions de formation continue qui ne génèrent pas d'heures stagiaires pour l'établissement, en particulier les « stages 6 mois » et les heures en entreprise dans le cadre de contrats de formation en alternance.

3. Saisie des données de l'enquête par les centres ou organismes

Tous les établissements recensés recevront dès parution de la note de service un mail de la part du MAAF qui leur indique un login et un mot de passe qui leur permettent de renseigner l'enquête.

La procédure à suivre pour saisir les données est la suivante :

- connexion Internet à l'adresse URL suivante :

<https://sphinx.educagri.fr/dger/FPC2013/Etab.htm>

- saisie du login et du mot de passe communiqués directement par mail à chaque centre de formation
- saisie des données en s'appuyant sur la page 4 du « bilan pédagogique et financier 2013» (formulaire CERFA n° 10443 * 10) complétée, avant le 30 juin 2014.

Important : les établissements recensés qui n'ont pas dispensé de FPC en 2013 devront en effectuer la déclaration, selon la procédure suivante :

- connexion Internet à l'adresse URL suivante :

<https://sphinx.educagri.fr/dger/FPC2013/Etab.htm>

- saisie du login et du mot de passe
- cliquer dans le bandeau sur « Pas de FPC en 2013 (déclaration).»

Chaque action de formation continue est décrite par 8 critères :

1. **Le type de la formation** : actions inscrites dans le champ du MAAF, actions inscrites dans le champ du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), actions relevant d'un autre champ, actions ne relevant d'aucun secteur
2. **Le secteur professionnel de la formation** : production, aménagement, transformation, services, secteurs professionnels non rattachés au MAAF (par exemple formation au BP JEPS), formation sans lien avec un secteur professionnel (par exemple action d'orientation professionnelle). la spécialité de la formation
3. **La finalité de la formation** : action diplômante, action certifiante, action non diplômante le code (inscrite dans le bilan pédagogique, cadre D)
4. **Le niveau de la formation** : niveau V, niveau IV, niveau III, niveaux II et I, sans référence à un niveau pour les actions diplômantes et certifiantes
5. **Le diplôme, le certificat ou le non diplôme préparé** (sigle)
6. **L'intitulé de la formation** (saisie libre)
7. **Les effectifs stagiaires hommes et femmes** (calcul automatique de l'effectif total) (bilan pédagogique, cadre D)
8. **Les nombres d'heures stagiaires hommes et femmes** effectuées dans les centres (bilan pédagogique, cadre D)

Chaque prestation d'orientation et d'accompagnement est décrite par trois critères :

1. l'intitulé de la prestation (saisie libre),
2. les effectifs stagiaires hommes et femmes (calcul automatique de l'effectif total) (bilan pédagogique, cadre D)
3. les nombres d'heures stagiaires hommes et femmes effectuées dans les centres (bilan pédagogique, cadre D)

4. Rôle des Services régionaux de formation et de développement (SRFD) et des chargés de mission régionaux de FPC

L'autorité académique dispose d'un module d'enquête de suivi permettant la consultation des données saisies ainsi que les identifiants et des mots de passe des centres et organismes de sa région (en cas de perte).

Connexion Internet à l'adresse URL suivante:

<https://sphinx.educagri.fr/dger/FPC2013/SRFD.htm>

Saisie du login et du mot de passe qui seront communiqués directement par mail à chaque SRFD

5. Calendrier

La saisie des informations par les établissements concernés se fera du 12 juin au 11 juillet 2014.

6. Assistance

Pour toute question relative à l'enquête, privilégier le questionnement par courrier électronique adressé à :

dger.missi@educagri.fr

Pour toute question complémentaire, vous pouvez joindre :

- ◆ Frédéric Lequèvre : frederic.lequevre@educagri.fr
- ◆ Nassim Ziane : nassim.ziane@educagri.fr
- ◆ Filipe Santos : filipe.santos@educagri.fr

Filipe SANTOS

Adjoint à la Cheffe du pôle de la statistique
et des systèmes d'information



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORêt

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales
Pôle de la statistique et des systèmes d'information

1ter, avenue de Lowendal, 75 700 paris

ENQUÊTE STATISTIQUE ANNUELLE SUR LES ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE RÉALISÉES PAR LES CENTRES PUBLICS ET PRIVÉS

ANNEXE

PRINCIPAUX RESULTATS - ANNÉE CIVILE 2012

En 2012, sur 661 établissements publics et privés enquêtés, 558 ont répondu, soit un taux de réponse de 84,4 %. Le taux de réponse des établissements publics atteint 98 %.

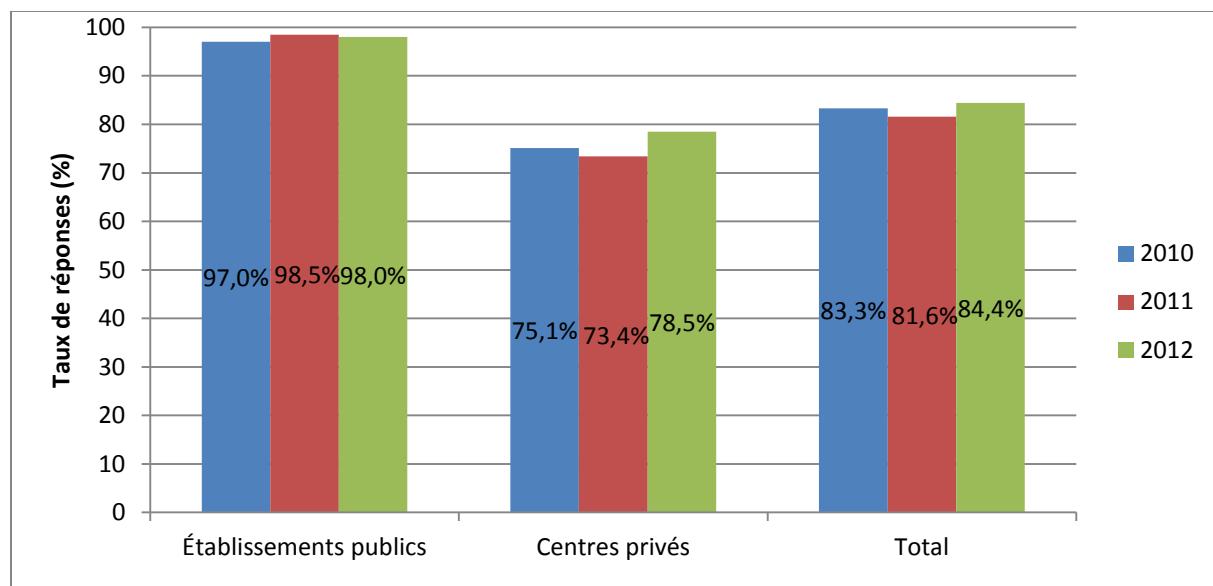
L'enquête concerne tous les champs professionnels du MAAF pour l'ensemble des établissements. Les établissements publics recensent également les formations qu'ils réalisent dans d'autres champs professionnels.

En 2012, près de 22 millions d'heures stagiaires ont été recensées. Ce nombre d'heures est en augmentation de 3,8 % par rapport à 2011. Cette augmentation est à relativiser au regard du nombre plus importants d'établissements qui ont répondu à l'enquête (502 en 2011, 558 en 2012 soit une augmentation de 11 %). Quatre régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Pays de la Loire et Midi-Pyrénées) totalisent près du tiers (32 %) du nombre d'heures stagiaires. Ce sont ces mêmes régions qui accueillent le plus de stagiaires, mais dans un ordre différent (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'azur, Midi-Pyrénées et Pays de la Loire). Les régions qui recensent le plus d'heures sont situées au Sud et à l'Ouest de la métropole (Cf. Annexe 2).

Les formations de niveau V et IV représentent, en volume horaire, plus de la moitié des formations effectuées, avec une prédominance des actions de niveau IV. Le niveau V enregistre quant à lui une augmentation de 8 % par rapport à 2011.

Le secteur de la production concerne près d'un stagiaire sur deux (47 %) et la majorité (39,4 %) des heures de formation. En forte augmentation par rapport à 2011, le nombre d'heures de ce secteur retrouve cependant une part comparable à celle de 2010.

1. Le taux de réponse à l'enquête sur la formation professionnelle continue des centres de formation selon leur statut en 2010, 2011 et 2012 pour la France métropolitaine, les DOM, COM et la Nouvelle Calédonie



2. Le taux de réponse, les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires selon le statut du centre de formation dans l'enseignement technique et supérieur en 2012, en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle Calédonie

Affiliation	Enquêtés	Répondants	% réponses	Eff. Stagiaires recensés	%	Heures-stagiaires recensées	%
Privé ⁽¹⁾							
CNEAP	94	77	81,9	17 174	7,0	2 533 168	11,6
UNMFREO	185	134	72,4	11 609	4,7	2 059 415	9,4
UNREP	23	23	100,0	13 734	5,6	1 403 127	6,4
APCA	103	86	83,5	66 462	27,1	1 033 088	4,7
Sans affiliation ⁽²⁾	55	41	74,5	9 290	3,8	1 368 387	6,3
Total privé	460	361	78,5	118 269	48,2	8 397 185	38,5
Public							
Ens. Technique	187	185	98,9	115 741	47,1	12 204 940	55,9
Ens. Sup. long	14	12	85,7	11 585	4,7	1 213 374	5,6
Total public	201	197	98,0	127 326	51,8	13 418 314	61,5
Total	661	558	84,4	245 595	100,0	21 815 499	100,0

3. Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires par région dans l'enseignement technique et supérieur⁽¹⁾ en 2011 et 2012 en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	2011				2012			
	Centres publics et privés		Eff. stagiaires recensés	Heures-stagiaires recensées	Centres publics et privés		Eff. stagiaires recensés	Heures-stagiaires recensées
	Enquêtés	Répondants			Enquêtés	Répondants		
Alsace	7	7	4 313	293 207	7	7	5 371	307 191
Aquitaine	35	29	10 862	1 098 298	35	30	12 784	1 266 818
Auvergne	27	25	7 660	1 407 367	30	29	12 322	1 340 950
Basse-Normandie	19	17	5 880	675 911	22	18	8 202	637 538
Bourgogne	22	20	10 318	955 561	32	25	10 532	988 441
Bretagne	34	28	17 001	1 460 652	44	33	14 565	1 454 737
Centre	23	19	9 954	650 550	26	23	9 751	629 047
Champagne-Ardenne	15	13	11 079	835 133	16	15	9 022	796 090
Corse	5	5	1 068	166 302	5	5	1 218	154 019
Franche-Comté	25	21	9 588	510 825	24	24	9 117	491 838
Haute-Normandie	23	15	6 780	898 326	19	16	4 215	590 165
Île-de-France	15	15	8 754	679 196	16	16	10 569	821 239
Languedoc-Roussillon	31	25	11 047	1 249 196	30	28	9 861	1 263 451
Limousin	13	13	9 416	485 670	11	11	8 800	503 966
Lorraine	20	17	8 424	748 654	22	18	8 140	692 912
Midi-Pyrénées	35	31	16 283	1 529 905	32	31	16 977	1 552 836
Nord-Pas-de-Calais	23	20	8 503	523 135	25	18	7 977	522 370
Pays de la Loire	47	34	19 738	1 927 614	53	38	15 327	1 755 093
Picardie	21	21	5 949	572 197	21	19	6 014	492 567
Poitou-Charentes	43	21	10 472	701 520	41	29	8 052	838 643
Provence-Alpes-Côte d'Azur	32	24	9 436	1 305 723	33	29	22 213	1 870 515
Rhône-Alpes	64	54	21 356	1 431 821	73	60	26 406	1 775 938
Total France métropolitaine	579	474	223 881	20 106 763	617	522	237 435	20 746 364
Guadeloupe	8	5	536	110 100	7	5	892	186 844
Guyane	2	1	1 000	61 616	4	1	1 052	32 465
Martinique	7	5	753	187 241	6	6	1 434	286 678
Mayotte ⁽²⁾	2	1	190	42 568	2	2	415	68 874
La Réunion	19	12	2 479	401 525	20	18	3 664	367 672
Total DOM	38	24	4 958	803 050	39	32	7 457	942 533
Polynésie française	1	1	426	33 140	1	1	342	31 421
Nouvelle-Calédonie	3	3	364	101 648	4	3	361	95 181
COM et Nouvelle-Calédonie	4	4	790	134 788	5	4	703	126 602
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	621	502	229 629	21 044 601	661	558	245 595	21 815 499

(1) Les centres privés n'ont recensé que les seules actions de formation relevant du MAAPRAT. Les établissements publics ont recensé les actions de formation relevant du MAAF et d'autres ministères.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

4. Les heures-stagiaires (en milliers) par région dans l'enseignement technique et supérieur ⁽¹⁾ en 2011 et 2012 en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Guadeloupe	110
Guyane	62
Martinique	187
Mayotte ⁽²⁾	43
La Réunion	401
Polynésie française	33
Nouvelle-Calédonie	102



2011

Guadeloupe	187
Guyane	32
Martinique	287
Mayotte ⁽²⁾	69
La Réunion	368
Polynésie française	31
Nouvelle-Calédonie	95

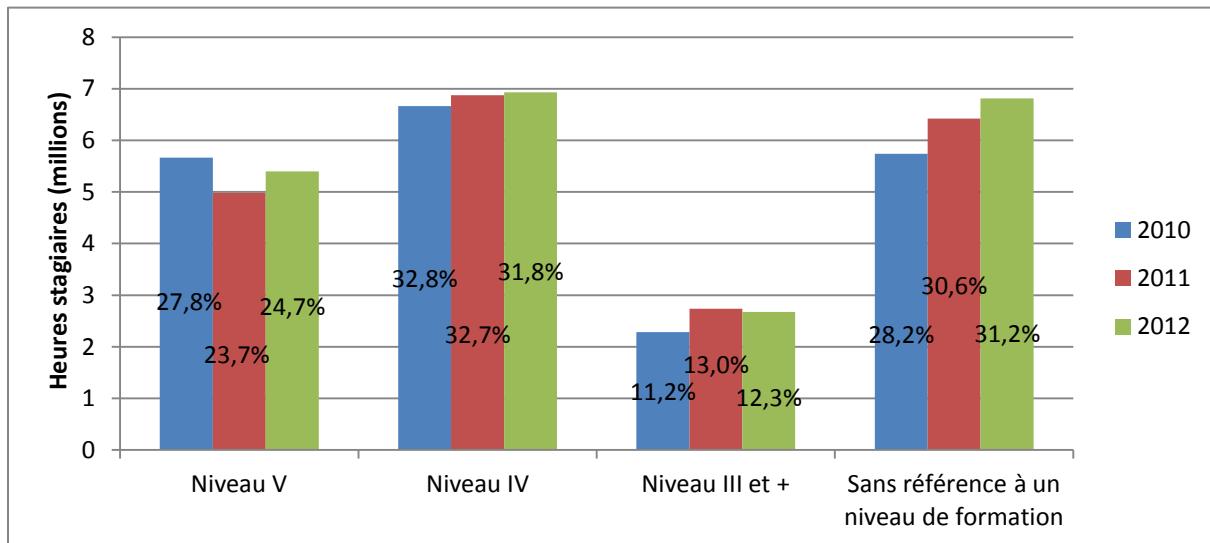


2012

5. La répartition des effectifs de stagiaires et des heures-stagiaires par niveau de formation en 2011 et 2012 en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Niveau	Eff. Stagiaires recensés		Evol. 2012/2011		Heures-stagiaires recensées		Evol. 2012/2011	
	2011	2012	Nb.	%	2011	2012	Nb.	%
Niveau V	14 083	17 428	3 345	23,8	4 981 085	5 395 435	414 350	8,3
Niveau IV	17 826	28 648	10 822	60,7	6 872 095	6 930 265	58 170	0,8
Niveau III et +	6 334	11 616	5 282	83,4	2 739 122	2 675 393	-63 729	-2,3
Sans référence à un niveau de formation	193 445	187 903	-5 542	-2,9	6 420 752	6 814 406	393 654	6,1
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	21 028	17 856	-3 172	-15,1	972 430	1 156 034	183 604	18,9
Total	231 688	245 595	13 907	6,0	21 013 054	21 815 499	802 445	3,8

6. La répartition des heures-stagiaires par niveau de formation en 2010, 2011 et 2012 en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



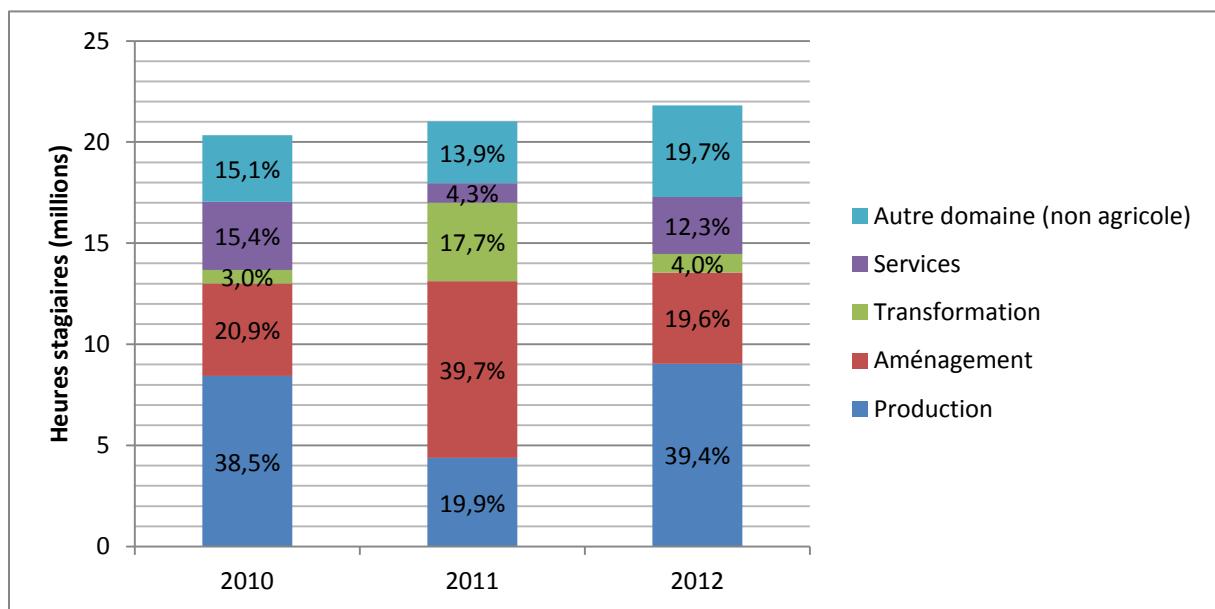
7. Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur en 2011 et 2012 en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Domaine	Eff. Stagiaires recensés		Evol. 2012/2011		Heures-stagiaires recensées		Evol. 2012/2011	
	2011	2012	Nb.	%	2011	2012	Nb.	%
Production	33 741	116 311	82 570	244,7	4 385 362	9 040 032	4 654 670	106,1
Aménagement	120 123	34 687	-85 436	-71,1	8 731 441	4 508 845	-4 222 596	-48,4
Transformation	22 869	11 961	-10 908	-47,7	3 888 331	911 686	-2 976 645	-76,6
Services	12 072	33 211	21 139	175,1	955 425	2 827 957	1 872 532	196,0
Autre domaine (non agricole)	42 883	49 425	6 542	15,3	3 052 495	4 526 979	1 474 484	48,3
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	21 028	17 856	-3 172	-15,1	972 430	1 156 034	183 604	18,9
Total	231 688	245 595	13 907	6,0	21 013 054	21 815 499	802 445	3,8

8. Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur en 2011 et 2012 en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie (suite et fin)

Domaine	Nb. D'heures/stagiaire		Evol. 2012/2011		% des heures-stagiaires		Evol. 2012/2011
	2011	2012	Nb.	%	2011	2012	Points
Production	130	78	-52	-40,2	20,9	43,0	22,2
Aménagement	73	130	57	78,8	41,6	21,5	-20,1
Transformation	170	76	-94	-55,2	18,5	4,3	-14,2
Services	170	76	-94	-55,2	18,5	4,3	-14,2
Autre domaine (non agricole)	71	92	20	28,7	14,5	21,5	7,0
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	46	65	18	40,0	4,6	5,5	0,9
Total	91	89	-2	-2,1	100,0	103,8	3,8

9. La répartition des heures-stagiaires par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur en 2010, 2011 et 2012 en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



(1) Les centres privés n'ont recensé que les seules actions de formation relevant du MAAPRAT. Les établissements publics ont recensé les actions de formation relevant du MAAF et d'autres ministères.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.